

GÉRER SON BUDGET FORMATION SUITE À LA RÉFORME

PROGRAMME

A- LE NOUVELLES MODALITES DE FINANCEMENT DES ACTIONS ET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

- La contribution unique et les divers dispositifs et financements mutualisés associés (Période et contrat de professionnalisation, CIF, CPF, FPSPP, Plan de formation)
- La contribution conventionnelle et les financements associés
- Le financement « libre » du Plan de formation

B- L'IMPACT DE CES NOUVELLES MODALITES SUR L'ELABORATION DU PLAN ET LA GESTION DU BUDGET FORMATION

- Les modalités qui s'imposent (en terme de mise en œuvre, de financement possible sur le légal et le conventionnel, d'informations à communiquer aux salariés sur le CPF, le CEP,...)
- Le retour sur investissement
- Les choix à faire par l'entreprise (pour la partie « libre » plan de formation, pour les abondements éventuels au CPF, pour les actions prioritaires de l'entreprise, pour le montant du budget formation souhaité, ...)

C- L'ARTICULATION POSSIBLE ENTRE LES DIFFERENTS DISPOSITIFS ET LE COMBINAISON DES FINANCEMENTS ASSOCIES

- Pour les formations diplômantes et qualifiantes
- Pour les formations certifiantes (éligibles ou non au CPF)
- Pour les parcours de VAE et le socle de compétences
- Pour les autres actions de formation ou d'acquisition de connaissances et de compétences prioritaires pour l'entreprise
- Pour les formations réalisées partiellement ou totalement hors temps de travail
- Pour l'aide à l'élaboration d'un projet professionnel et/ou la réalisation d'un bilan de compétences

D- LES AUTRES PISTES POUR OPTIMISER LE PLAN ET LE BUDGET FORMATION

- Les co-financements (abondements) possibles pouvant être obtenus par le biais des OPCA (venant du FPSPP, de l'Etat, du Conseil Régional) ou autres financeurs.
- La planification du plan de formation sur 3 ans, pour en faire un véritable outil de GPEC, au service de l'employabilité et de la performance de l'entreprise.
- Le développement de la formation interne
- Le recours à la VAE
- Le recours à de nouvelles modalités d'acquisition des compétences (tutorat, compagnonnage, apprentissage en situation de travail - AEST ou « on the job learning », etc.)
- Le recours à de nouvelles formes de pédagogie, innovantes (FOAD, blended learning, etc.), rendu possible par l'élargissement de la notion d'action de formation et la réduction du champ d'application des critères d'imputabilité.
- L'évaluation systématique de l'impact des formations sur l'adaptation au poste et/ou le développement des compétences.

Réf. ERH057

Public

Responsable Formation
Responsable Ressources Humaines.
Assistant(e) Formation / Ressources Humaines.
Comptable en charge de la gestion du budget formation

Pré-requis

Connaître les points clés de la réforme de la formation professionnelle

Résultats attendus

Comprendre et gérer son budget formation

Objectifs pédagogiques

S'approprier les nouvelles modalités de financement des actions de formation, issues de la loi du 5 mars 2014. Identifier leur impact sur l'élaboration et la gestion du plan et du budget formation.

S'approprier les articulations possibles entre les dispositifs avec les financements associés pour optimiser le budget formation.

Identifier de nouvelles modalités d'apprentissage ou d'acquisition de compétences pour optimiser le process et les coûts liés à la formation professionnelle.

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques et méthodologiques
Exercices pratiques et échanges
Documentation remise à chaque participant

Durée

1 jour soit 7 heures

Nature de la sanction

Attestation de fin de formation

Calendrier 2019

AGEN :

- 21 mars
- 10 octobre

Tarif

300 € HT

Intervenant

Nicole VAUGARNY

Contacts

AGEN – 05.53.48.48.50
MARMANDE – 05.53.84.82.82